

# Assemblées ouvriers-paysans: gadget ou évolution irréversible

## Tribune libre

Le pari lancé par la D.P.N. a été tenu : les assemblées ouvriers-paysans se sont réunies. Pour la première, fois les camarades pour qui la priorité donnée au militantisme sur les lieux de production n'est pas une formule creuse ont pu s'exprimer, réfléchir, rédiger des textes — d'orientation générale, de définition des luttes — qui seront les textes de base du prochain conseil.

Le travail accompli a été considérable, les apports riches d'expériences concrètes et l'intérêt suscité autour des nous, considérable. Un certain nombre d'idées-force jaillissent de toutes les assemblées. Notamment la contestation de la hiérarchie, la tenue d'assemblées souveraines du personnel, le refus de tout ce qui ressemble à l'intégration (le texte de Bretagne est un modèle) ou à l'opportunisme (de la C.G.T., du P.C.F.), la nécessité d'une révolution de l'enseignement, de la culture. Tout cela éclairé, recentré partout sur l'axe stratégique du contrôle ouvrier, qui n'est plus un mot d'ordre vague, mais devient une réalité vivante dans la mesure même, où les luttes engagées ont montré la possibilité de se développer d'une façon autonome et d'apprendre dans la pratique les premières leçons de démocratie prolétarienne à la base.

Malheureusement, il y a une grande ombre au tableau. Et c'est grave. Les craintes que nous avons eues, à quelques-uns, quant à la récupération possible par la D.P.N. de cette initiative politique importante se sont révélées fondées :

Pourquoi, en effet, la D.P.N. a-t-elle remis en cause la synthèse de l'orientation générale, synthèse effectuée, rappelons-le, bien sûr, par des délégués de la région parisienne et des camarades de la commission nationale entreprises, mais à partir d'une confrontation loyale de tous les textes, comme pour le reste du programme d'action ? Les auteurs de cette tribune le savent bien qui y ont eux-mêmes travaillé longuement. D'ailleurs nos camarades de province se retrouveront facilement !

Parce que le texte préparatoire de Mallet (simple « contribution personnelle » a-t-on appris après coup) n'a pas été retenu tel quel ? De toute façon de larges pans en ont été conservés : simplement son analyse de « croissance à la japonaise » avait paru inexacte et sa discrétion à propos de la question syndicale insoutenable. Le texte proposé

était en fait une synthèse de celui de Mallet et de celui voté dans la région parisienne.



Collombert

Or la D.P.N. n'a conservé la synthèse du texte d'orientation qu'à titre de « contribution de la région parisienne » (!) et encore en y faisant introduire des modifications d'importance ! Ainsi un texte venant directement des assemblées était remis en cause par la D.P.N. ! Et c'est nous qui étions traités de mauvais coucheurs quand, dans nos instances, nous avons évoqué cette possibilité !

Examinons ces retouches.

1) « Dictature » du prolétariat a été remplacée par « hégémonie » du prolétariat. C'est très significatif.

Rappelons la définition que donne notre camarade Barjonnet (1).

Pour Marx, la période de transition politique entre le capitalisme et le socialisme « ne saurait être » que celle de la dictature révolutionnaire du prolétariat ». Marx pensait d'abord qu'il suffirait, pour cela, de s'emparer de la machine d'Etat. L'expérience de la Commune de Paris lui a montré qu'il fallait également la « briser » (« Zerbrechen »). D'après Lénine, la dictature du prolétariat étant celle de l'immense majorité de la nation sur une infime minorité d'exploiteurs est « mille fois plus démocratique » que la meilleure des démocraties bourgeoises. Il est essentiel de noter à propos de la dictature du prolétariat que ni Marx ni Engels ni d'ailleurs Lénine ne parlent jamais de la dictature du prolétariat comme pouvant être exercée par un parti politique.

Que couvre par contre le mot « hégémonie » ? Quelque chose de parfaitement récupérable par toutes les formes de ce que Lénine appelait l'opportunisme, par toutes les formes de démocratie parlementaire, c'est curieux que le P.C.F. n'y ait pas pensé pour le manifeste de Champigny !

2) La commission disait « néanmoins la forme syndicale ne semble pas dépassée » (formule reprise du texte voté à la quasi-unanimité lors du conseil de Rouen). Le terme « semble » était remplacé par « n'est pas dépassée ».

Diable ! A quand la reprise par le P.S.U. du slogan de la Ligue : « les syndicats restent l'arme privilégiée de la classe ouvrière » ?

Il a été dit que de telles accusations contre les syndicats provoqueraient la cassure entre Paris et la province. Comme si le procès d'intention inventé par une partie de la D.P.N. à l'égard de la commission de synthèse n'était pas en fait le seul facteur de cette possible cassure. Et puis :

— les tenues d A.G. de décision dans les entreprises :

— les nouvelles formes de lutte (séquestration par exemple) :

— l'élargissement dans de nombreux cas de la direction de la lutte à des comités de base regroupant tous les militants révolutionnaires ne prouvent-ils pas qu'il y a au moins contestation d'une pratique syndicale fondée sur la négociation de style parlementaire, et l'exercice d'une pratique de rupture, de mise devant le fait accompli, de refus de la légalité bourgeoise ?

Appelons chat un chat : la D.P.N. n'a pas à préjuger des réactions de la province — d'autant que c'est le plus souvent en province que se manifestent les luttes les plus dures.

Nous engageons nos camarades à étudier soigneusement les textes.

Nous ne prétendons pas détenir la vérité, mais nous voulons, nous exigeons qu'à tout moment et à tous les niveaux le débat soit complet, correct, sans détournement de pensée. Nous prenons position. Que tous les camarades en fassent autant.

Et ils le feront d'autant mieux que la tenue des assemblées ouvriers-paysans ne sera pas un simple gadget.

Et pour cela :

— que le congrès de juin 71 soit préparé de la même façon, avec 2 mois de préparation et une synthèse effectuée par des délégués de toutes les assemblées régionales ;

— que les travaux de la D.P.N. soient suivis par des délégués des assemblées ;

— que soit mis à l'ordre du jour du congrès une réforme des structures posant :

- le problème de la direction politique effective par les militants du secteur entreprises et du secteur agricole :

- l'obligation pour tous de militer d'abord sur les entreprises, le travail politique ayant priorité absolue sur le travail syndical.

Ainsi la tenue des assemblées ouvriers-paysans n'aura pas été un simple gadget mais aura concrétisé la volonté d'une évolution irréversible.

Section Ugine-Khulman, Levallois  
P. Bauby (E.D.F.)  
P. Boedard (CF. Philips)  
Busillet (Hachette)  
B. Frévaque (S.A. Heurtey)

1. « Lexique des principaux termes marxistes ». Formation C.F.D.T., n° 90, page 36.